



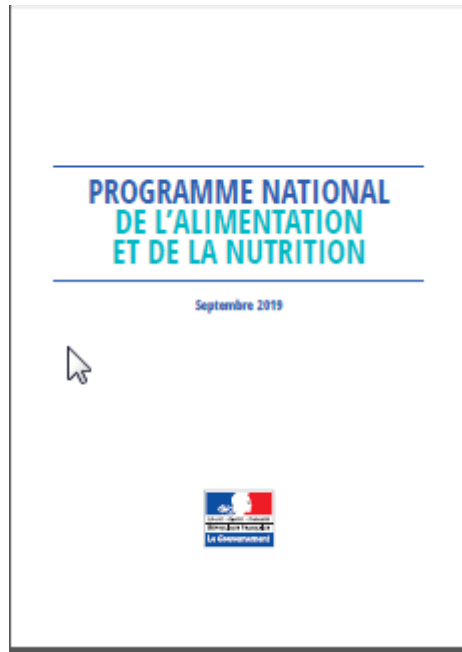
Politiques publiques et amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments

Carrefour innovation agronomique de l'INRA

Carole Foulon, cheffe du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation – DGAL

5 novembre 2019

Contexte : lancement du PNAN le 23 septembre 2019



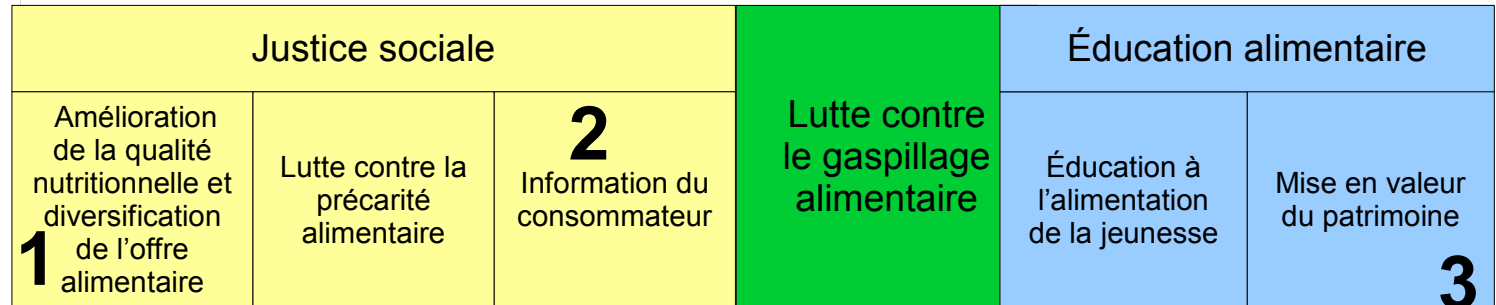
- Annonce des 11 mesures phares : PM, CIS du 25/09/2019
- Lancement des plans : DGAL et DGS, 23/09/2019

PNAN : Programme national de l'alimentation et de la nutrition (2019-2023)

- Feuille de route de la politique de l'alimentation (2018 – 2022)
 - Mieux articuler PNA/PNNS/PNSE
 - Cadre stratégique : > promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement > réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable
- Loi EGALIM du 30 octobre 2019
- Avis du CNA (alimentation favorable à la santé, information du consommateur, alimentation à l'hôpital, enjeux de la restauration scolaire)
- Rapport de la commission d'enquête sur l'alimentation industrielle
- Etudes et expertises (INCA 3, Esteban), rapports de référence (HCSP, inspections générales)
- Consultation du CNA

Orientations du nouveau PNA

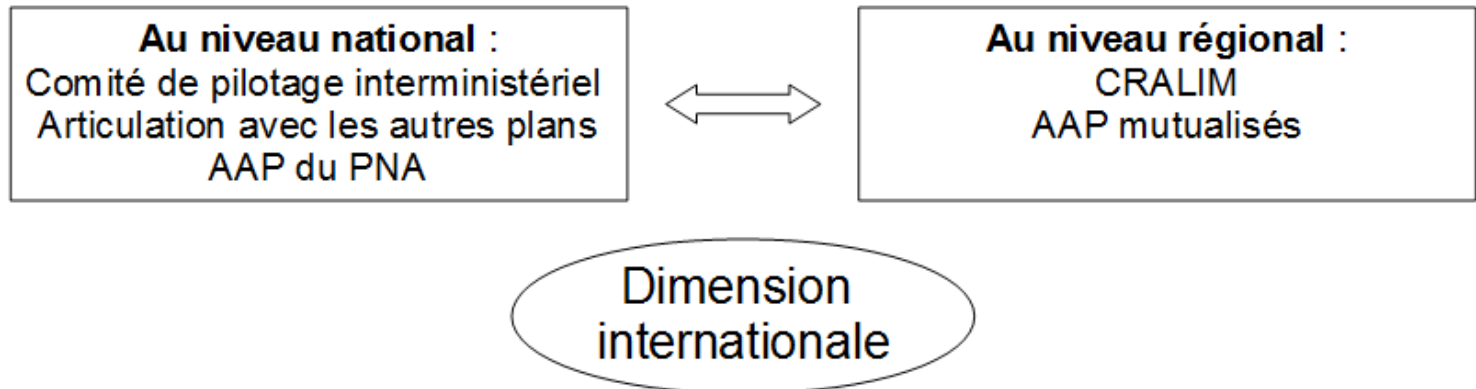
3 axes thématiques



2 axes transversaux



Une gouvernance renforcée et une recherche accrue de synergies



1. Amélioration de la qualité nutritionnelle et diversification de l'offre alimentaire

- **Action 1** - Dès 2020, fixer des objectifs de réduction de sucre, de sel et de gras et d'augmentation de fibres et promouvoir les démarches d'engagement volontaire des acteurs économiques pour l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire en s'assurant de leur respect
- **Action 2** - Suivre de façon pérenne l'évolution de la qualité de l'offre alimentaire via l'Observatoire de l'alimentation
- **Action 3** - Mesurer l'impact sur les comportements alimentaires et l'exposition des populations (INCA 3 et EAT)
- **Action 4** - Développer un volet alimentation humaine dans la stratégie protéines française

Focus sur les objectifs de reformulation

- Pour le pain (25 % des apports en sel), une discussion est engagée avec les professionnels afin de déterminer le taux cible et les actions pour y parvenir, pour des engagements avant fin 2019,
- Saisine de l'Anses en juillet 2019 pour identifier les principaux segments contributeurs aux apports en sel, sucre, gras et fibres, et proposer, par secteur, des objectifs de réduction ou d'augmentation de ces teneurs,
- Le dispositif d'accords collectif sera rénové (MAA/MSS) d'ici fin 2019, pour tenir également compte des enjeux de durabilité,
- L'avis de l'Anses sera rendu à l'été 2020, et un accord-cadre sera signé entre les représentants des IAA et les ministères, pour fixer les objectifs de reformulation,
- Les premiers accords collectifs, par secteur, seront signés à l'automne 2020. La voie réglementaire sera utilisée si le dispositif n'est pas efficace.

Focus sur l'Observatoire de l'alimentation (Oqali)

Outil clé de l'amélioration de l'offre alimentaire :

- Participation à la définition des objectifs de reformulation et suivi des futurs accords collectifs,
- Suivi du déploiement du Nutri-Score et de son effet sur la reformulation, par secteur, en vue de son évaluation à la fin de l'année 2020,
- Transparence des données d'étiquetage collectées, pour permettre une meilleure visibilité pour le consommateur de l'évolution de l'offre alimentaire,
- Rapports sectoriels réguliers pour le suivi de l'évolution de la qualité de l'offre alimentaire,
- Promotion de sa méthodologie en vue d'une harmonisation européenne, pour favoriser la comparaison de la qualité nutritionnelle des produits entre les Etats membres.

2. Information du consommateur

- **Action 8** - Dès 2020, rendre facilement accessible aux consommateurs les analyses menées par l'Observatoire de l'alimentation sur la composition des aliments, au-delà de la qualité nutritionnelle
- **Action 10** - En 2020 ouvrir un groupe de concertation au CNA dédié à l'information du consommateur sur les différentes composantes (nutritionnelles, sanitaires, environnementales) de la qualité des produits alimentaires
- **Action 12** - En 2020, l'exposition des enfants et des adolescents à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés sera réduite
- **Action 13** - Dès 2020, s'assurer de la qualité et de la fiabilité des applications numériques informant le consommateur dans ses choix alimentaires

Focus sur la promotion du Nutri-Score (PNNS)

Le Nutri-Score est un logo qui informe sur la qualité nutritionnelle simplifiée et complémentaire à la déclaration nutritionnelle obligatoire fixé par la réglementation européenne.



Le score prend en compte pour 100 grammes de produit, la teneur :

- en nutriments et aliments à favoriser (fibres, protéines, fruits et légumes),
- en nutriments à limiter (énergie, acides gras saturés, sucres, sel).
-

En 2019, environ 200 acteurs se sont engagés en faveur du Nutri-Score, couvrant 25% du marché des produits transformés. Il est plébiscité par les français (87% pensent qu'il devrait être obligatoire).

La Belgique, l'Espagne et plus récemment l'Allemagne se sont engagés en faveur du Nutri-Score.

Focus sur la promotion du Nutri-Score (PNNS)

Le Premier Ministre a affirmé en juin 2019 la volonté de promouvoir le Nutri-Score et de le rendre obligatoire au niveau européen.

Le PNAN prévoit la promotion du Nutri-Score, notamment sur les **produits non pré-emballés** et son **extension à la restauration collective et commerciale**.

Le Nutri-Score a deux effets majeurs :

- Il rend **l'information nutritionnelle** lisible et compréhensible par tous afin que la qualité nutritionnelle des aliments devienne un élément du choix alimentaire,
- Il incite le producteur à **améliorer la qualité nutritionnelle** de son portefeuille de produits.

Focus sur la fiabilité des applications numériques

De nombreuses applications permettent au consommateur de scanner des produits et produisent des notes de qualité nutritionnelle.

Tout comme le Nutri-Score, ces notes influencent les choix des consommateurs et induisent une reformulation des produits proposés (ex : annonce d'Intermarché de changer la recette de 900 produits pour une meilleur note sur Yuka).

- **Nécessité de s'assurer de la fiabilité de ces applications,**
- **Définir, dans le cadre du Conseil national de la consommation (CNC), les conditions permettant de garantir au consommateur l'accès à une information pertinente et loyale.**

3. Education à l'alimentation : mise en valeur du patrimoine alimentaire

- **Action 22** - En 2020, créer une journée nationale intitulée « Les coulisses de l'alimentation » à décliner localement :
- Objectifs :
 - faire connaître, en toute transparence, les maillons de la chaîne alimentaire ;
 - promouvoir l'image d'une alimentation et d'une agriculture sûre, respectueuse de l'environnement, des animaux et des hommes ;
 - faire découvrir les produits du patrimoine alimentaire français ;
 - susciter des vocations chez les plus jeunes pour les métiers de l'alimentation.
- Un large choix d'événements proposés par les professionnels de l'alimentation (agriculteurs, artisans, entreprises agro-alimentaires, distributeurs et représentants des métiers de bouche) : journées portes-ouvertes, dégustations, visites dans les centres de formation (lycées agricoles, écoles), organisation de conférences et de débats, etc

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**

2019-2023



Je vous remercie pour votre attention !